

LA NON-DISCRIMINATION DANS L'ACCES AU LOGEMENT

DATADOCKÉ

DURÉE

- 2 heures - classe virtuelle à distance

PUBLIC

Agents immobiliers, négociateurs immobiliers, toute personne amenée à prospecter.

PRÉREQUIS

Aucun

TARIFS

Nous consulter

Eviter la discrimination à l'accès logement, discrimination opérée directement par le bailleur ou par l'intermédiaire de l'agent immobilier - prévenir ses clients face à des prescriptions discriminatoires (formation obligatoire instituée par le décret du 14 octobre 2020 pour tout renouvellement de la carte professionnelle à compter du 1er janvier 2021)

Contenu de la formation:

- **La discrimination dans l'accès au logement**
- **Définition et notions associées**

La discrimination au sens juridique - Les sanctions encourues

- **Le cadre légal**

Le code pénal L'article 1 de la loi du 6 juillet 1989 - Le décret du 28 août 2015 consacré à la déontologie des professionnels de l'immobilier

- **Développer des outils et de bonnes pratiques**

Définir les conditions de la location dans le respect de la loi (logement décent...) - Déterminer les garanties (caution) et les justificatifs conformément à la loi - Prévenir efficacement les discriminations en présence d'une pluralité d'acteurs (assureur, bailleur, copropriétaire...) - Rédiger et publier l'annonce sans discriminer L'égalité de traitement des clients et des dossiers à toutes les étapes - Sélectionner le locataire sans discriminer - Prendre conscience de ses propres stéréotypes

- **Responsabilité et cas concrets**

Les pratiques discriminatoires - Le rôle du défenseur des droits - Étude des jurisprudences engageant la responsabilité des professionnels - Se questionner sur ses pratiques professionnelles et le cas échéant, les modifier